## SYNDICAT MIXTE POUR L' ENTRETIEN, LA PROTECTION ET L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

Hôtel du Département du Val d'Oise

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 03-09

Séance du 30 septembre 2003

PREFECTURE DU VAL D'OISE
BUREAU du CONTROLE de la LÉGALITÉ

LE 28007, 2003
SMB0 9

ARRIVÉE

Objet: Adoption du Budget 2003

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'article L.5721 -2 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'arrêté du 12 juin 2003 de Monsieur le Préfet du Val d'Oise autorisant la création du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise

Vu les statuts approuvés

Après en avoir délibéré :

**ADOPTE** le Budget 2003 du Syndicat Mixte pour la Protection et l'Aménagement des Berges de l'Oise, les crédits étant votés par chapitre.

Thierry SIBIEUDE

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise

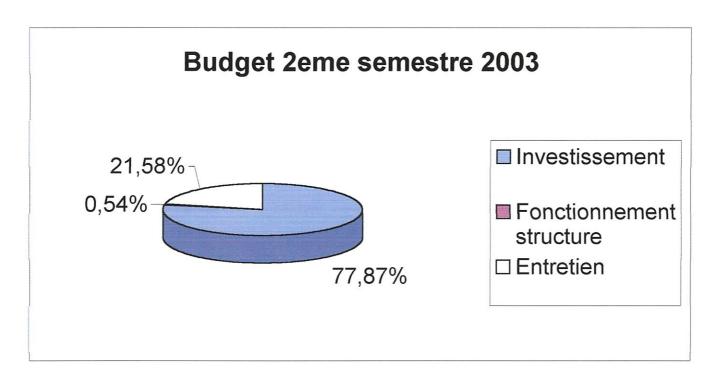
### Budget 2003 du Syndicat Mixte des Berges de l'Oise

#### Investissement

Dépenses		Recettes	
Travaux et études préalables aux travaux	448 500,00 €	Cotisation	45 750,00 €
Logiciel comptable	9 000,00 €	Subvention CG	183 000,00 €
		Subvention RIF	183 000,00 €
		Part autofinancement	45 750,00 €
TOTAL	457 500,00 €	TOTAL	457 500,00 €

#### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Primes d'assurances	2 000,00 €	Cotisation	130 000,00 €
Téléphone (Portable) - Abonnement	300,00 €		
Affranchissement	300,00€		
Fournitures (livres/publications)	300,00€		
Contrat logiciel comptable	300,00€		
Remboursement entretien SIVO assuré par			
le CG95	30 000,00 €		
Entretien	96 800,00 €		
TOTAL	130 000,00 €	TOTAL	130 000,00 €



# SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

#### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 03-12

Séance du 30 septembre 2003

PREFECTURE DU VAL D'OISE BUREAU du CONTROLE de la LÉGALITÉ LE 28007, 2003 SMBO 12 ARRIVÉE

Objet: Vote sur le choix du programme de travaux d'investissement sur les berges de l'Oise

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article L.5721 -2 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 12 juin 2003 de Monsieur le Préfet du Val d'Oise autorisant la création du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise,

VU les statuts approuvés du Syndicat Mixte

VU les différents échéanciers de travaux d'aménagement de berges proposés

#### APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE l'échéancier de travaux d'aménagement tel qu'il a été proposé par le bureau d'études SAFEGE :

- D'une part, sur la base du budget investissement prévu qui correspond donc à un étalement des travaux sur 6 ans (1-1 et 2-1),
- D'autre part sur un délai de 10 ans (1-2 et 2-2), chacune de ces propositions se caractérisant par la répartition spatiale des travaux.

APPROUVE le choix de la version 2-1 de l'échéancier de travaux d'aménagement des berges de l'Oise.

Thierry SIBIEUDE

Président du Syndicat mixte pour l'entrotion, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise